LA PASSERELLE
Centre Social — Relais Culturel

POUR UNE INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS – ANNEE 2026

Documents à fournir :

- ☐ Fiche de renseignements complétée (recto/verso) et signée
- ☐ N° allocataire CAF ou MSA
- ☐ Photo récente et en couleur de l'enfant
- ☐ Copie de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 de l'ensemble du foyer
- ☐ Copie des vaccins (les 4 pages)
- ☐ Si concerné, la copie de l'ordonnance du Juge des Affaires Familiales concernant le droit de garde des enfants ou la convention parentale homologuée
- ☐ Bons CAF (si bénéficiaire)

La fréquentation de notre structure d'accueil implique obligatoirement l'acceptation du règlement de fonctionnement de l'ALSH accessible depuis notre site internet : www.la-passerelle.fr.

La Passerelle se réserve le droit d'actualiser ce règlement tout au long de l'année.